

# Irri.pl@ine

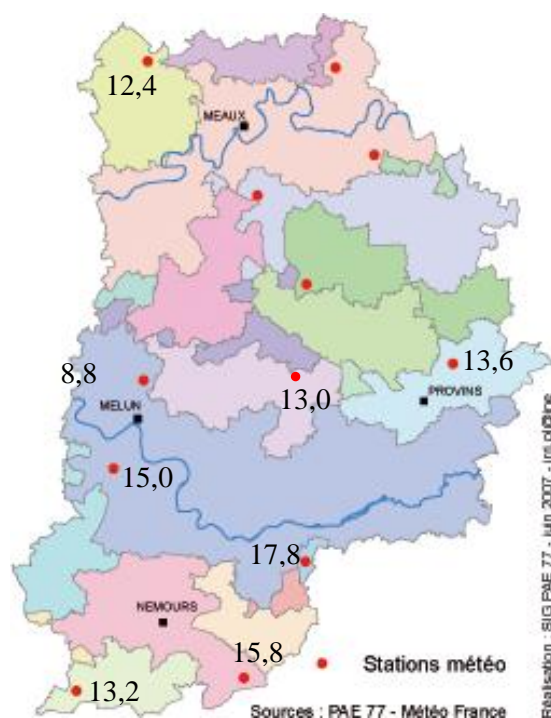
N° 144 – 3 avril 2014 – 2 pages

## METEO

Le mois de mars rompt brutalement avec l'hiver pluvieux. En effet, avec moins de 20 mm sur l'ensemble du département, et même parfois moins de 10 mm, ce mois de mars est le plus sec depuis 1973. De ce fait, le rang de l'année par rapport aux cumuls pluviométriques depuis le 1<sup>er</sup> octobre, régresse. Avec 297 mm sur les six mois de l'hiver (octobre à mars), ce cumul est inférieur à la moyenne des 30 dernières années (329 mm).

Côté températures, le mois de mars reste sous le régime de la douceur, dans la continuité des mois de janvier et février : doux, avec 9,0°C de moyenne journalière, soit 1,8°C de plus que la moyenne trentenaire.

Avec ce temps sec et doux, les évapotranspirations ont été relativement élevées. Les ETP cumulées sur le mois de mars atteignent 64,2 mm alors que la moyenne sur les 20 dernières années est à 50,3 mm sur cette même période.



## ACTUALITE IRRIGATION

### ✓ État d'humidité des sols

Après l'hiver pluvieux, les reprises pour l'implantation des cultures de printemps se sont révélées difficiles : un sol très dur en surface et humide en profondeur, avec parfois un ressuyage insuffisant. Les conditions météorologiques du mois de mars ont accentué le dessèchement de la surface, notamment lorsque quelques jours se sont écoulés entre la première reprise et le semis. Les lits de semences souvent motteux et secs n'ont pas permis une optimisation du positionnement de la graine dans la fraîcheur.

Pour certaines parcelles, une irrigation pourrait permettre d'améliorer les levées, notamment pour les betteraves. Si les levées ou graines germées sont faibles,

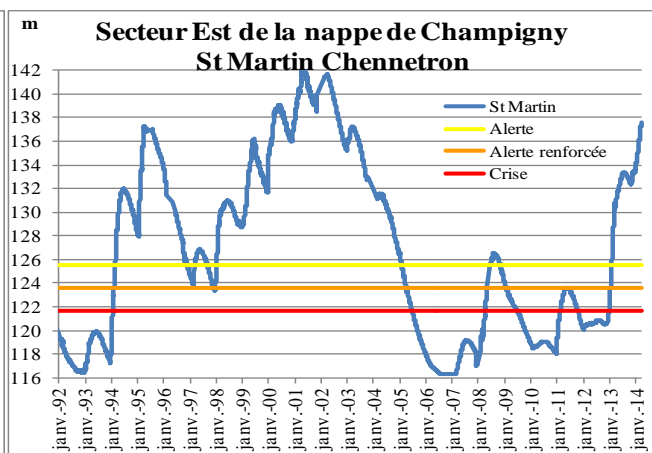
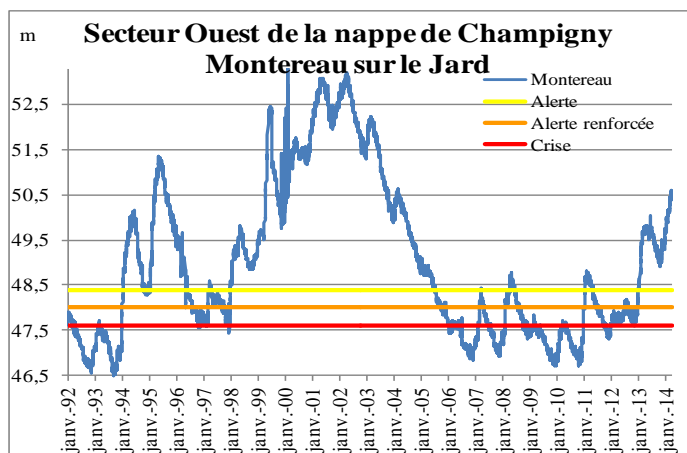
- apporter 20 à 25 mm en pluie la plus fine possible avec un enrouleur à canon, ou 15 à 20 mm avec une rampe ou un pivot ;
- en limon, si le premier passage a créé une croûte de battance, prévoir rapidement un second passage pour les levées de betteraves.

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

### SITUATION DES NAPPES

#### ✓ Nappe de Champigny

Le 31 mars 2014, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 50,43 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 137,54 m NGF. Pour les secteurs ouest et est de la nappe, ces côtes sont bien au-dessus du seuil d'alerte. Les quotas d'irrigation seront calculés à partir des assolements irrigués prévisionnels.



## ✓ Nappe de Beauce

Le quota prélevable est calculé à partir du quota historique (lié à la SAU et aux types de cultures irriguées), affecté d'un coefficient de gestion dont la valeur est fonction du niveau de la nappe au 1<sup>er</sup> avril aux piézomètres de référence.

- Sur le **secteur Beauce Centrale**, la moyenne des cinq piézomètres de référence, situés à Batilly-en-Gâtinais, Epieds-en-Beauce, St-Léger-des-Aubées, Fains-la-Folie et Ouzouer-le-Marché, se situait le 30 mars 2014 à 115,38 m NGF.

Ce niveau se situe plus d'1 m au-dessus du seuil d'alerte: le coefficient de gestion appliqué pour calculer les quotas individuels attribués pour la campagne 2014 est donc de **1,0**.

- Sur le **secteur Fusain**, la moyenne des trois piézomètres de référence, situés à Batilly, Corbeilles-en-Gâtinais et Préfontaines indiquent également une bonne recharge de la nappe dans ce secteur. Avec 88,55 m NGF le 30 mars, le niveau de la nappe est proche des niveaux enregistrés en 2003... mais toujours inférieur au seuil d'alerte fixé à 89,00 m NGF.

Compte tenu des règles de gestion établies sur ce secteur, le coefficient de gestion pour le secteur Fusain serait de **0,95** pour la campagne 2014.

Une nouvelle fois, la période de suivi pour fixer les seuils de référence, l'amplitude de variations de niveaux de la nappe sur chacun des piézomètres depuis vingt ans et la recharge hivernale 2013-2014, montrent que ces seuils de référence sont manifestement trop élevés.

Face à ce constat, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne avec l'Association des Irrigants du Sud Seine-et-Marne a demandé officiellement que le coefficient soit de 1,00, sur le secteur Fusain :

*"Dans l'attente de ces futurs échanges techniques, nous demandons une dérogation aux dispositions du SAGE de la Nappe de Beauce pour la campagne d'irrigation 2014. Au nom de l'équité entre les secteurs de la nappe de Beauce, au regard de la période de suivi de l'indicateur piézométrique de référence, des amplitudes de variation de la nappe interannuelle et intra-annuelle, étant donné le niveau de recharge de la nappe durant cet hiver 2013-2014, La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et l'Association des irrigants du Sud Seine-et-Marne demandent que soit appliqué un coefficient de gestion égal à 1,00 pour la campagne d'irrigation 2014".*

(extrait du courrier envoyé au Préfet de région).

